



**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU PRESIDENT DE LA  
COMMUNAUTE URBAINE DE LYON**

**ARRETE N° 2007-06-21-R-0187**

commune(s) :

objet : **Désignation des membres de la commission composée en jury pour un appel d'offres ouvert - Conception et réalisation pour l'installation d'un système de détection automatique d'Incidents (DIA) et le déport de systèmes d'informations centralisés en salle de crise au boulevard périphérique nord de Lyon (BPNL)**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique

n° provisoire 13651

*Le président du conseil de la communauté urbaine de Lyon,*

Vu le décret n° 2006-975 du 1er août 2006 portant code des marchés publics ;

Vu les articles 24 et 74.III.4° alinéa du code des marchés publics ;

Vu la délibération n°2004-1898 du 10 mai 2004 portant installation de la commission permanente d'appel d'offres ;

Vu l'arrêté n° 2005-01-20-R-0018 du 20 janvier 2005 par lequel monsieur le président donne délégation à madame la vice présidente Michèle Pedrini ;

Considérant le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert pour l'attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre pour la conception et de réalisation pour l'installation d'un système de détection automatique d'Incidents (DIA) et le déport de systèmes d'informations centralisés en salle de crise au boulevard périphérique nord de Lyon (BPNL) par décision du représentant du pouvoir adjudicateur en date du 24 mai 2007. Au terme des articles 74.III.4° alinéa du code des marchés publics, cette procédure nécessite la constitution d'une commission composée en jury ;

**arrête**

**Article 1er** - Outre les membres désignés en application de l'article 22 du code des marchés publics sont désignées pour siéger au sein de la commission composée en jury constituée selon des dispositions de l'article 24 du code des marchés publics,

*Les personnes qualifiées suivantes :*

- madame Anne-Laure Gibbe, ingénieur INSA,
- monsieur Thierry Carpentier , ingénieur INSA,

- monsieur Philippe Pradel, Ingénieur ECAM,
- monsieur Frédéric Wallet, ingénieur ESTP.

**Article 2** - Le directeur général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché, publié au bulletin officiel de la Communauté urbaine et transmis au représentant de l'Etat.

Lyon, le 21 juin 2007

Le président et, par délégation,  
la vice présidente chargée  
des marchés publics,

Michèle Pédrini.